



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Les psychologues et l'offre de soins publique

Question écrite n° 44955

Texte de la question

M. Thierry Benoit attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les psychologues et l'offre de soins publique. Selon les psychologues, les arrêtés du 24 décembre 2020, du 10 mars et du 28 août 2021 ainsi que la mise en place des PCO (plateformes de coordination et d'orientation) sont une illusion de compensation d'une incurie de l'offre de soins de plusieurs décennies par une psychologie prescrite, standardisée et imaginée ainsi rentable et efficace. Les psychologues des fonctions publiques demandent d'être rémunérés à la hauteur de leurs qualifications (bac +5 à bac +8). Les demandes de cette profession sont sans réponse depuis longtemps (200 euros de plus que le Smic, oubliés du Ségur et comme pour les professions paramédicales, une profession en tension dans les hôpitaux publics). Les psychologues souhaitent savoir quand le Gouvernement entend répondre à leurs demandes de revalorisation de leurs grilles salariales et d'embauches massives au sein des services publics. Aussi, il demande au Gouvernement ce qu'il compte mettre en œuvre et à quelle échéance, afin de prendre en compte les besoins et demandes des psychologues, afin de donner à cette profession et à celles et ceux qui l'exercent tout le mérite et la reconnaissance qui leur sont dus.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Benoit](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44955

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mars 2022](#), page 1808

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)